



## FÊTE DES VOISINS - LES FÊTES DE RUE ET DE VOISINAGE

### Objectifs

- Le Service des loisirs désire offrir la possibilité à des Julievilloises et Julievillois, d'une même rue ou voisinage, de s'organiser une fête populaire dans leur milieu de vie
- Créer chez les Julievilloises et Julievillois un sentiment d'appartenance à leur quartier
- Favoriser des liens entre résidents d'une même rue
- Identifier et soutenir de nouveaux organisateurs bénévoles dans la Ville

### Fonctionnement

Deux (2) résidents d'une même rue (formant un comité organisateur) formulent leur demande d'assistance (formulaire) au Service des loisirs avant le 24 mai 2022.

### Critères d'admissibilité

- Retourner la demande d'assistance technique au Service des loisirs avant le 24 mai 2022, signée par deux résidents d'une même rue (deux adresses civiques différentes)
- La fête de rue ou de voisinage doit se dérouler le 4 juin 2022 entre 10 h et 23 h, s'adresser en priorité aux résidents de la rue et être sans but lucratif
- Le lieu central de la fête sera un espace vert (parc), lorsque possible
- Les demandeurs doivent être âgés de plus de 18 ans

### Assistance technique possible

La Ville de Sainte-Julie dispose de barricades en quantité limitée. Nous avons comme objectif d'offrir un minimum de matériel pour chacune des fêtes soit deux barricades ainsi que des affiches et cartons d'invitation.

*Note : Aucune assistance financière ne sera disponible auprès de la Ville de Sainte-Julie.*

### Règlement lors du déroulement de la fête de rue ou de voisinage

1. En cas de mauvaise température, la fête peut être reportée au lendemain selon le désir du comité organisateur de la rue. Il sera impossible de réserver des locaux municipaux ou scolaires comme alternative en cas de pluie.
2. Il sera interdit :
  - D'allumer un feu de joie
  - D'utiliser des pièces pyrotechniques (feux d'artifice)
  - De vendre de la boisson alcoolisée et des articles promotionnels à titre de levée de fonds
  - De fermer complètement une rue et ceci afin de permettre à un véhicule d'urgence de circuler sans problème
3. Le respect des règlements municipaux sera de mise, notamment :
  - La fin des activités à 23 h
  - Le respect de la propriété d'autrui
4. Créer à travers la fête des activités permettant de connaître le maximum de voisins présents



**SAINTE-JULIE**

ville.sainte-julie.qc.ca

1580, chemin du Fer-à-Cheval 450 922-7111  
Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1 450 922-7108 – télécopieur

**FÊTE DES VOISINS - LES FÊTES DE RUE ET DE VOISINAGE**  
**DEMANDE D'ASSITANCE**

**Identification des demandeurs**

Nom de la rue ou du parc			
Nom du demandeur # 1	Adresse	Téléphone	Courriel
Nom du demandeur # 2	Adresse	Téléphone	Courriel

**Description de la fête des voisins ou de voisinage**

Description des activités	
---------------------------	--

Horaire	
---------	--

**Site de la fête**

Lieu central de la fête (entre quelle adresse civique)	
Principales rues concernées par la fête	

**Assistance technique demandée**

2 barricades	Adresse de livraison	
--------------	----------------------	--

Signature du demandeur	Date

---

**RÉSERVÉ AU SERVICE DES LOISIRS**

Date de la demande	Par	Autorisé par